

# A quarante-huit heures du deuxième tour de scrutin Le vote des médecins ne dépendra pas uniquement des programmes santé

**Le deuxième tour de l'élection présidentielle qui se déroule dimanche reste indécis malgré l'avantage dans les sondages de Nicolas Sarkozy. Les médecins libéraux devraient voter en large majorité pour le candidat de l'UMP, si l'on en croit toutes les enquêtes, et notamment celles du « Quotidien », publiées ces derniers mois. Les divergences entre deux candidats, dans le domaine de la santé et de la protection sociale, sont profondes. Mais les médecins se prononceront d'abord en tant que citoyens.**

PASSIONNÉE comme rarement, peut-être même davantage encore qu'en 1981 lors du deuxième affrontement Mitterrand-Giscard, la campagne 2007 de l'élection présidentielle s'achève ce soir. Les électeurs ont jusqu'à dimanche soir pour déposer leur bulletin dans l'urne et choisir le sixième président de la V<sup>e</sup> République.

Si Nicolas Sarkozy fait depuis janvier la course en tête, ce que le premier tour du scrutin le 22 avril a

confirmé, il n'en reste pas moins que le résultat reste indécis et sera sans doute serré.

Les médecins libéraux paraissent en tout cas ne pas avoir d'état d'âme ; c'est à une forte majorité qu'ils devraient se prononcer pour Nicolas Sarkozy, du moins si l'on en croit les résultats des enquêtes d'opinion publiées tout au long de la campagne et notamment par « le Quotidien du Médecin ».

Selon le dernier sondage réalisé par l'Ifop pour notre journal, trois quarts des praticiens libéraux s'apprêteraient dimanche à déposer un bulletin au nom du candidat UMP dans les urnes. Certes, les sondages, comme le précisent prudemment les responsables des instituts spécialisés, ne sont que des indications de vote à l'instant T et ne prédisent pas le résultat du vote lui-même ; il n'empêche que les médecins libéraux, qui ont toujours rejeté les extrêmes, de droite comme de gauche, penchent régulièrement et majoritairement à droite. Cette tendance ne devrait pas s'inverser dimanche ; elle devrait même s'accroître. Cependant, ce ne sera pas nécessaire-

ment le cas des praticiens hospitaliers qui, sans être des partisans inconditionnels de Ségolène Royal, devraient lui accorder davantage de suffrages que leurs confrères libéraux. Le ralliement ces derniers jours de Patrick Pelloux, l'urgentiste qui a séduit les médias lors de la crise de la canicule, en est la preuve. Le médecin urgentiste n'a jamais caché son engagement à gauche, bien qu'il ait voté Bayrou au premier tour.

## Priorités différentes

Il est évident (voir « le Quotidien » du 25 avril) que les priorités des médecins libéraux et des médecins hospitaliers ne sont pas strictement identiques et que les projets santé des deux candidats qui restent en lice sont parfois source de débats et de polémiques entre les médecins de ville et les praticiens qui exercent à l'hôpital public.

Ces divergences se retrouvent et se confirment à l'examen des grandes lignes des programmes des deux finalistes de dimanche, s'agissant de la santé et de la protection sociale. Sans caricaturer à l'extrême, on peut écrire que l'un, celui de l'UMP,

est de caractère plus libéral et doit satisfaire, ce faisant, les médecins libéraux ; tandis que l'autre tendrait, sans excès, à favoriser le financement de l'hôpital public et à conforter, par des embauches supplémentaires, les 35 heures auxquelles les personnels hospitaliers sont farouchement attachés, peut-être davantage que dans les autres secteurs économiques.

La candidate socialiste, qui a visité au cours de sa campagne plusieurs établissements, a confirmé sa volonté de donner des moyens à l'hôpital public, lors de sa visite il y a quelques jours, en compagnie de Patrick Pelloux, au centre hospitalier francilien de Corbeil.

Un discours qui trouve sans doute moins de crédit du côté des médecins libéraux : ils sont plus sensibles aux promesses de Nicolas Sarkozy, qui est favorable à un espace de liberté tarifaire. Alors que les socialistes veulent s'attaquer aux dépassements d'honoraires qui pénalisent trop durement, selon le conseiller santé de Ségolène Royal, le Dr Jean-Marie Le Guen, les patients. Les médecins libéraux qui aussi verraient

d'un œil favorable la proposition du candidat de l'UMP de favoriser la médecine générale et le métier de généraliste. Une pierre cependant dans le jardin de Nicolas Sarkozy : sa proposition de mettre en place un système de quatre franchises ne soulève pas l'enthousiasme des médecins libéraux qui voient là une limitation des accès aux soins pour les plus démunis. Les partisans de Ségolène Royal ne rejetteraient pas ce discours.

Mais on aurait tort de croire que les médecins, libéraux ou hospitaliers, se déterminent dimanche en fonction des seuls programmes santé. Les sondages du « Quotidien » l'ont montré : les médecins votent d'abord comme citoyens et considèrent l'ensemble des programmes des candidats. Comme tous leurs concitoyens, ils ont suivi la campagne avec attention et c'est donc d'abord en tant qu'électeurs, et non en tant que médecins, qu'ils déposeront leur bulletin dans l'urne. Même s'ils ne peuvent pas totalement laisser de côté les programmes santé des candidats.

> JACQUES DEGAIN

## Des projets très opposés

**Bilan de la réforme Douste-Blazy, financement de la protection sociale, dépassements d'honoraires... tout oppose les projets présidentiels défendus par les députés Dominique Paillé (UMP) et Jean-Marie Le Guen (PS) lors d'un débat à Sciences-Po.**

SECOND TOUR de l'élection présidentielle oblige, la politique de santé a – elle aussi – eu droit à un débat public « projet contre projet », organisé par Sciences-Po Paris en partenariat avec « Décision Santé », « le Quotidien », « le Généraliste », « le Quotidien du Pharmacien » et « la Tribune ».

En préambule, les représentants des deux candidats à l'Élysée ont dressé deux bilans antagonistes de la réforme Douste-Blazy. Dominique Paillé, député UMP des Deux-Sèvres, a souligné que la loi du 13 août 2004 avait « jeté les bases d'une meilleure organisation des soins » favorisant « une plus grande qualité ». Au nom de Nicolas Sar-

kozy, Dominique Paillé a confirmé que « les fondamentaux » contenus dans cette loi seront par conséquent « conservés » si le candidat de la droite est élu. Jean-Marie Le Guen, député PS de Paris et porte-parole de Ségolène Royal, considère au contraire que « toutes les failles du système de soins apparaissent » aujourd'hui dans un contexte marqué par une démographie médicale en déclin. Ces failles portent sur le « problème de désertification » dans certaines zones, « la complexité administrative et le manque de transparence du système », a précisé l'élu socialiste.

Les divergences de vues se sont poursuivies lorsque le chapitre du financement de la protection sociale a été abordé. Selon Dominique Paillé, le candidat de l'UMP « souhaite creuser la piste de la TVA sociale par une approche un peu expérimentale, voire progressive ». En complément de cette réforme, qui aura peu d'impact à court terme sur le financement, Dominique Paillé a rappelé la nécessité d'une

« contribution des patients » sous la forme d'une franchise (sur les consultations, les soins hospitaliers, les examens biologiques et les médicaments). Cette quadruple franchise se substituerait notamment au forfait de 18 euros sur les actes techniques lourds, qui a été instaurée en 2006 par l'ex-ministre de la santé Xavier Bertrand et constitue « une solution non probante » pour Dominique Paillé. « Quoi qu'il advienne », a-t-il poursuivi, le montant de la quadruple franchise serait de « moins de dix euros par an », avec des « exonérations pour les enfants et les bénéficiaires de minima sociaux ».

Jean-Marie Le Guen a jugé la franchise « fautive du point de vue médical et financier ». D'une part, a-t-il expliqué, la franchise freine l'accès aux soins primaires, tandis que les « abus » et la « surconsommation » concernent plutôt les soins « au-delà » du premier recours. D'autre part, cette mesure financière « ne fait rien pour réguler les dépenses ».

Or le régime d'assurance-maladie sera « dans une situation financière très difficile dès le mois de septembre », a averti Jean-Marie Le Guen. En cas de victoire de Ségolène Royal, et avant toute hausse éventuelle de la contribution sociale généralisée (CSG), il y aura « un audit pour savoir où se trouvent les dettes », a précisé le député PS. La Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) serait « purgée » (grâce à un transfert sur la dette de l'État) et les comptes de la Sécurité sociale, « apurés ». La candidate socialiste proposerait alors « une loi de financement pluriannuel » et des « Etats généraux de la santé » où il serait question à la fois de « panier de soins », de « recettes » et de lutte contre les gaspillages, a indiqué Jean-Marie Le Guen.



Un débat organisé avec le concours du « Quotidien » et du « Généraliste »

Le débat a par ailleurs évoqué la progression des dépassements d'honoraires, pointée par un récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Didier Tabuteau, directeur de la chaire santé de Sciences-Po, pense qu'ils posent « une question fondamentale », qui est celle du « lien entre les tarifs et les remboursements de la Sécurité sociale ». Le représentant de Ségolène Royal craint aussi que le système de Sécurité sociale ne soit « attaqué par les deux bouts », si l'on combine ces dépassements d'honoraires (et donc « l'inflation des coûts ») avec la franchise défendue par l'UMP, synonyme de « privatisation », selon lui. Dominique Paillé a défendu pour sa part « une vision pragmatique » des dépassements d'honoraires « incontrôlés ». « S'ils existent, c'est qu'il y a une clientèle pour accepter de payer », a fait valoir l'élu UMP des Deux-Sèvres, qui estime cependant que ces dépassements tarifaires doivent « se faire dans la transparence ».

Alors que la candidate socialiste a promis davantage de moyens pour l'hôpital, Dominique Paillé n'a pas exclu non plus la nécessité de « revoir les effectifs (hospitaliers) à la hausse ». Certes, le candidat Nicolas

Sarkozy « défend la liberté » des personnels désirant travailler au-delà de 35 heures. Mais la réduction du temps de travail s'est accompagnée d'« énormes gains de productivité » à l'hôpital, a concédé Dominique Paillé, si bien qu'il est « inutile de demander plus à ceux qui ont déjà donné beaucoup ».

A propos de la prévention, Jean-Marie Le Guen préconise « une démedicalisation de la santé », car il faut « arriver à en parler » en tenant compte de « la santé au travail, l'environnement, et (de) l'alimentation » et cesser ainsi d'« abuser du recours aux soins ». Autre écueil à éviter, aux yeux d'Alain-Gérard Slama, professeur à Sciences-Po et éditorialiste au « Figaro » : « le danger du contrôle social », au nom de la santé publique, afin de « garantir la liberté des individus quoi qu'il en coûte à la société ».

« Que l'on veuille ou non, il faut faire de la santé une question politique », a conclu Didier Tabuteau, « sinon la population va l'imposer comme telle ». Encore faut-il, a-t-il ajouté, que les gouvernants fassent de « la prospective » à dix ou vingt ans et mettent fin à l'actuelle « myopie institutionnelle ».

> AGNÈS BOURGUIGNON

## Pas de mouvement des chirurgiens dimanche

Après avoir appelé à un mouvement d'arrêt des soins non vitaux dans les cliniques le dimanche 22 avril, pour le premier tour de l'élection présidentielle, l'Union des chirurgiens de France (Ucdf) a finalement décidé de ne pas reconduire cette même opération pour le deuxième tour, dimanche prochain. « Nous constatons qu'il y a un blocage conjoncturel politique », explique le Dr Philippe Cuq, président de l'Ucdf. Nous allons attendre gentiment les résultats du scrutin, l'arrivée de la nouvelle équipe et on repartira au combat, sans doute avant même les élections législatives. » L'Ucdf avait organisé ce mouvement d'action symbolique (la continuité des soins étant assurée) pour protester une nouvelle fois contre le non-respect des accords chirurgicaux d'août 2004. Ce texte prévoit notamment la mise en place d'un nouveau secteur d'exercice dit « optionnel » permettant à certains praticiens de facturer des compléments d'honoraires encadrés et remboursés. Des négociations tripartites (caisses, médecins, complémentaires santé) ont commencé, pour définir les contours de ce secteur, mais elles ont été renvoyées après les élections. Le nouveau ministre de la Santé, quel qu'il soit, trouvera ce dossier à l'ordre du jour immédiat (une table ronde sur les dépassements d'honoraires est également au programme).